

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 mars 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet et Mathieu Bellerive.

Était également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier.

Absence motivée : Patrick Morin.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance.

2018-03-073

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement d'emprunt No 18-253 décrétant une dépense de 839 192 \$ et un emprunt de 839 192 \$ pour des travaux de réfection du 2^e-et-3^e Rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la route de Macamic- Chazel;
4. Période de questions des citoyens;
5. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-03-074

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 18-253 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 839 192 \$ ET UN EMPRUNT DE 839 192 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2^E-ET-3^E RANG OUEST, CHEMIN DE CEINTURE DU LAC ET DE LA ROUTE DE MACAMIC- CHAZEL

Attendu qu'un avis de motion du règlement no 18-253 a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

Attendu que conformément à la loi, le projet de règlement no 18-253 a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

QUE : Le règlement no 18-253 décrétant une dépense de 839 192 \$ et un emprunt de 839 192 \$ pour des travaux de réfection du 2^e-et-3^e rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la route de Macamic-Chazel.

Le règlement est consigné dans le livre des règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

2018-03-075

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 05.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Eric Fournier
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière, mairesse